



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par le Doha International Family Institute, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'élimination de la pauvreté pour atteindre les objectifs de développement durable commence et finit par la famille

« Nous devons créer un changement dans la manière dont la famille est perçue : non plus comme un obstacle au progrès et au développement social mais comme la force motrice qui les favorise. Nous devons investir dans le renforcement de la société en soutenant et en autonomisant son noyau fondamental, la famille. » Son Altesse Sheikha Moza Bint Nasser, Présidente de la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire et fondatrice du Doha International Family Institute.

Introduction

La Déclaration du Sommet social affirme à juste titre qu'il est « nécessaire de voir la famille comme l'ossature de la société et de reconnaître qu'elle joue un rôle clef dans le développement social et que, comme telle, il convient de la renforcer en prenant en compte les droits, les capacités et les responsabilités de ses membres » (26-h). Cette considération devrait se voir accorder bien plus d'attention dans le cadre des progrès de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 par les organismes internationaux. En outre, la Déclaration du Sommet Social est réaffirmée au paragraphe 11 du Programme 2030.

Une démarche soucieuse de la famille dans la réduction de la pauvreté

Un nombre croissant de recherches montrent que la famille est indispensable au bien-être de la société et aux personnes qui la composent. Même dans les situations d'extrême pauvreté, le facteur qui exerce la plus forte influence sur les résultats des individus est le fait d'appartenir ou non à une famille solide et stable (Strengthening the Family : Implications for International Development, UN University Press 1995, page 1).

La pauvreté est un problème humain. C'est un fléau social monstrueux qui paralyse les familles et les empêche de s'acquitter de leurs fonctions habituelles et de jouer leurs rôles traditionnels concernant les soins et l'éducation de leurs membres, en particulier les femmes et les enfants. De nombreuses preuves indiquent que les familles sont prises au piège des circonstances, qu'elles ont rarement assez de volonté pour résister et qu'elles deviennent facilement la proie de la dérive sociale, qui peut conduire à la dépendance, à la violence, à la maladie mentale, à la corruption, au vol, voire au suicide. Ce phénomène de cause à effet est cyclique, détruit les vies humaines, gâche les ressources humaines et fait entrave à toute forme de développement.

Des études ont montré que les enfants tombent dans la pauvreté à cause de la situation socio-économique de leurs familles. Les enfants de parents économiquement défavorisés sont plus susceptibles de pâtir de conditions sociales et sanitaires qui les exposeront plus tard à des problèmes d'apprentissage, de chômage et de comportement. Les personnes âgées, quant à elles, ont une probabilité accrue de devenir pauvres et de la rester, car la vieillesse s'accompagne d'une capacité de travail réduite ainsi que de difficultés d'accès aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Par conséquent, la réalisation des objectifs de

développement durable nécessite l'adoption d'une approche axée sur la famille dans la formulation de politiques de lutte contre la pauvreté, et ce aux niveaux national, régional et international.

Protection sociale axée sur la famille

Nous estimons que l'une des meilleures méthodes d'action pour mettre fin à la pauvreté des familles et des enfants, éliminer la précarité et l'exclusion et renforcer la résilience est la création ou le renforcement de systèmes de protection sociale axés sur la famille. Dans tous les efforts de sensibilisation du Doha International Family Institute visant à promouvoir la protection sociale axée sur la famille, et dans les projets que nous menons au niveau régional arabe, nous envisageons les programmes de protection sociale axés sur la famille comme des investissements plutôt que comme des dépenses. Nous sommes d'avis que les systèmes de protection sociale universelle axés sur la famille appuient l'élimination de la pauvreté, améliorent le capital humain, et contribuent à réduire les inégalités. Nous nous efforçons d'accroître la prise en compte d'une approche axée sur la famille au sein des systèmes de protection sociale et à sensibiliser l'opinion sur le rôle que joue cette approche dans la réduction de la pauvreté pour atteindre les objectifs de développement durable et instaurer un dialogue, tant au niveau du gouvernement que de la société civile.

La protection sociale axée sur la famille prévoit des transferts monétaires suffisants pour toutes les familles qui en ont besoin, en particulier les ménages avec des enfants; des prestations et une aide aux personnes en âge de travailler en cas de maternité, aux soignants familiaux de personnes handicapées, aux personnes âgées, aux accidentés du travail et aux personnes sans emploi. Le Doha International Family Institute estime que l'accès à la protection sociale, y compris à un revenu de base assuré et aux soins de santé de base, devrait être garanti à toute famille qui a besoin d'une telle protection, en tenant compte des priorités et des problématiques nationales. La mise en place d'un système de protection sociale intégré et durable qui renforce les familles et promeut le bien-être des enfants sera optimisée grâce à un partenariat solide établi entre la société civile et les secteurs public et privé. Un partenariat de ce type permettrait de réunir les atouts sectoriels spécifiques d'une manière structurée, afin de consolider une programmation fondée sur des données factuelles susceptible de renforcer les familles et d'améliorer les résultats pour les enfants.

Conclusion

« La famille constitue l'ossature des sociétés et joue un rôle crucial dans le développement social. C'est à elle que reviennent en premier lieu l'éducation et la socialisation des enfants et c'est en son sein que leur sont inculquées les valeurs de la citoyenneté et de l'appartenance à la société » (Rapport du Secrétaire général à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, A/66/62-E/2011/4). Une famille forte est essentielle pour assurer efficacement l'élimination de la pauvreté à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

Il nous faut être déterminés à éliminer la pauvreté des familles, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et à faire en sorte que tous leurs membres puissent réaliser leur potentiel en toute dignité et égalité, et ce dans un environnement sain.

Enfin, il est nécessaire que la famille, cellule fondamentale de la société, soit consciemment reconnue et intégrée par les organismes des Nations Unies et d'autres entités gouvernementales. Parce que la force de la famille constitue la force des nations, nous nous sommes donné pour défi d'intégrer la perspective familiale dans les objectifs de développement durable afin d'orienter, aujourd'hui et à l'avenir, notre réponse aux besoins vitaux de tous les êtres humains.

Alors que les représentants de la Commission du développement Social de 2017 entreprennent leur important travail, nous estimons que les défis qui se présentent peuvent être traités efficacement en mettant l'accent sur la famille, conformément à la déclaration du Secrétaire général. La famille est véritablement la force motrice du développement et elle est la clef de l'élimination de la pauvreté à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

À cette fin, nous considérons qu'il faut prendre les engagements suivants :

a) Axer les politiques de lutte contre la pauvreté sur la famille en tant que noyau; reconnaître que l'éclatement de la famille peut être à la fois une cause et un effet profonds de la pauvreté; envisager la prévention de cet éclatement comme une priorité; et promouvoir le bien-être des familles et de chacun de leurs membres en abordant l'ensemble de leurs fonctions, y compris la formation familiale, l'appui économique, l'autonomisation des femmes, la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales et l'éducation et le développement de l'enfant, pour faire en sorte qu'aucune famille ne soit laissée au bord du chemin.

b) Être déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour atténuer la pauvreté des familles, grâce à la mise en place d'un système de protection sociale intégré et durable qui renforce les familles pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience.

c) Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un partenariat mondial efficace et revitalisé pour l'atténuation de la pauvreté des familles, dans un esprit de solidarité mondiale renforcé où l'accent sera mis sur les besoins des familles les plus démunies et vulnérables et leurs membres, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

d) Autonomiser les familles en encourageant l'intégration d'une perspective familiale dans les politiques de lutte contre la pauvreté aux niveaux national, régional et international; en supprimant les obstacles sociaux, politiques, juridiques et économiques à leur participation active à la vie de la société; en leur permettant d'exercer un plus grand contrôle sur leurs ressources et leurs choix de vie, y compris les décisions sur les investissements dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation; et en fournissant des instruments qui permettront de reconnaître le temps, les efforts et l'argent que les familles engagées investissent dans leurs enfants.

e) Faire en sorte que les politiques d'atténuation de la pauvreté des familles prennent en compte l'interdépendance entre générations et promeuvent l'interaction entre générations, ainsi que des relations saines au sein de la famille.